

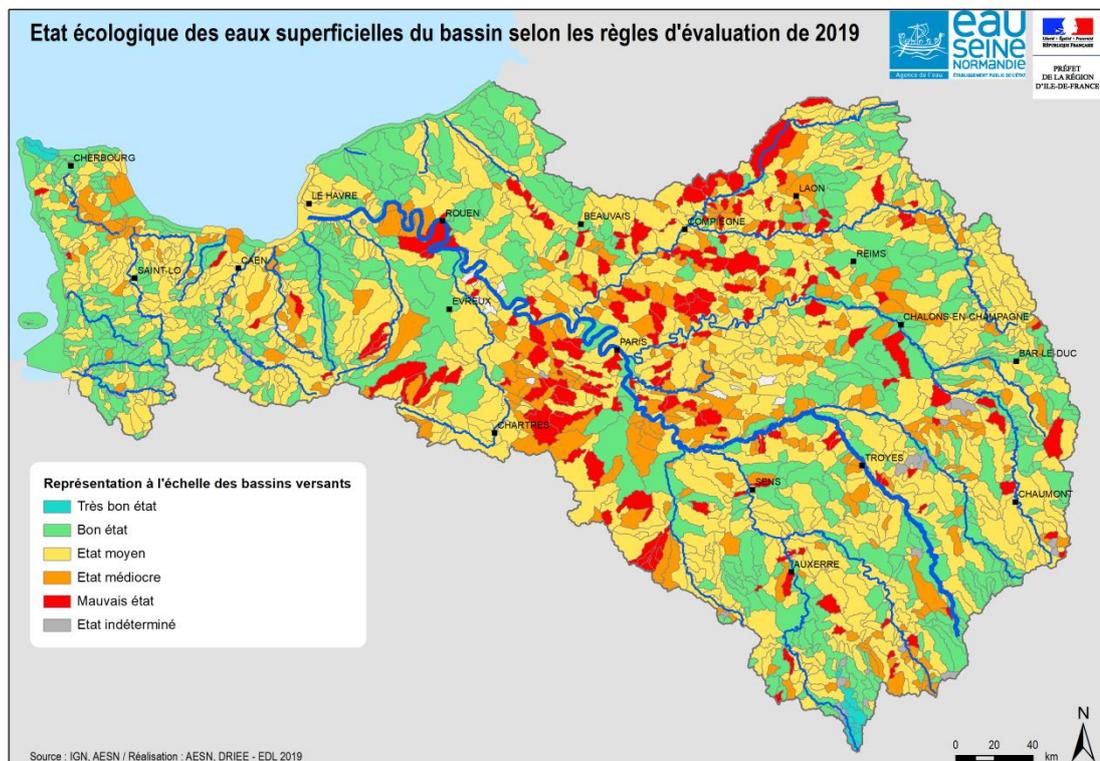
Adoption à l'unanimité, de l'état des lieux du bassin Seine-Normandie, par le comité de bassin.

Paris – Mercredi 4 décembre 2019

Le comité de bassin Seine-Normandie s'est réuni ce jour sous la présidence de François SAUVADET et a adopté à l'unanimité l'état des lieux du bassin Seine-Normandie.

Principal résultat de l'état des lieux 2019 à l'échelle du bassin Seine-Normandie :

Malgré l'augmentation de la population sur le bassin, **le nombre des masses d'eau « en bon état écologique » au sens européen a augmenté de 8%, à indicateurs constants, entre 2013 et 2018 sur le bassin Seine-Normandie.** C'est la preuve que les efforts paient là où ils sont menés sur les territoires, notamment sur la réduction des macro-polluants, sur la restauration de l'hydromorphologie des rivières ou sur la modernisation des systèmes d'épuration.



Mais ce progrès réel révèle des fragilités. Les progrès accomplis nécessitent un investissement soutenu dans le temps pour être consolidés, compte tenu notamment de l'augmentation des pressions démographiques et économiques, des conséquences du changement climatique, et de l'utilisation de produits phytosanitaires : le conseil scientifique estime notamment que si nous n'engagions plus à partir de maintenant, de nouvelles actions de protection des eaux, le taux de masses d'eau en bon état écologique chuterait à 18 % en 2027 pour 32 % aujourd'hui.

Ce constat rend d'autant plus nécessaire la mise en œuvre de la feuille de route des assises de l'eau, adoptée en juillet dernier. Elles visent à adapter la gestion de l'eau au contexte du changement climatique dans une mobilisation volontariste « *pour aller plus vite et plus loin* »

François SAUVADET a tenu à remercier l'ensemble des membres du comité de bassin et du conseil scientifique et les équipes de l'agence de l'eau et de la DRIEE (Direction régionale de l'industrie, de l'environnement et de l'énergie) pour le travail accompli.

L'état des lieux fera l'objet d'une présentation détaillée à la presse

le jeudi 12 décembre à 11h [\[invitation presse\]](#).

A l'ordre du jour également du comité de bassin :

- Un point sur la mise en œuvre de **la stratégie d'adaptation au changement climatique** : 405 organismes et structures du bassin ont signé à ce jour la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.
- Un avis favorable à la création de l'EPAGE –Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau- du syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement, des milieux aquatiques et de la démoustication sur la Seine supérieure champenoise (Aube)

CONTACT PRESSE

Marie-Anne
PETIT-ANDRIANA

petit.marie-anne@aesn.fr
01 41 20 17 30
06 61 58 91 74



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Le comité de bassin, un « parlement » de l'eau.

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin, composé de représentants des collectivités (40%), des usagers (40%), de l'Etat (20%) est le lieu de concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'Etat.